



**Conseil de Direction**  
**Soixante-septième Session**

**GC/67/Min.2**  
8 mai 2025

**6–8 mai 2025**  
*Format hybride*

**PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME SEANCE**  
CIRC, Lyon et téléconférence

Mercredi 7 mai 2025, à 9h00 (heure d'été d'Europe centrale)<sup>1</sup>

Président : Professeur Norbert IFRAH (France)

Secrétaire : D<sup>re</sup> Elisabete Weiderpass, Directrice du CIRC

**SOMMAIRE**

	Page
1. Rapport d'évaluation de la Stratégie à moyen terme du CIRC 2021–2025	5
2. Rapport du Groupe de travail sur le financement durable du CIRC	8
3. Projet de programme et de budget (2026–2027)	11
4. Demandes de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction	18
5. Transfert vers le Fonds de roulement – Rapport du remboursement des arriérés	22

---

<sup>1</sup> Les célébrations organisées à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire du Centre ont eu lieu l'après-midi du 7 mai.

## Représentants des Etats participants

### France

Professeur Norbert Ifrah, **Président**  
M. Nicolas Albin  
M<sup>me</sup> Aya Amour [empêchée]  
M<sup>me</sup> Roxane Berjaoui [à distance]  
D<sup>r</sup> Thomas Dubois

### Australie

Professeure Dorothy Keefe, **Vice-Présidente**  
M<sup>me</sup> Marilyn Penn, **Rapporteur**

### Allemagne

M<sup>me</sup> Miriam Schmidt  
M. Chris Braun [à distance]  
M<sup>me</sup> Barbara Lubben [à distance]

### Arabie saoudite

Professeur Mushabbab Al Asiri  
D<sup>r</sup> Ali Saeed Al Zahrani [à distance]

### Autriche

M<sup>me</sup> Elisabeth Tischelmayer [à distance]

### Belgique

M. Arno De Potter  
M<sup>me</sup> Anne Swaluë [à distance]

### Brésil

D<sup>r</sup> João Paulo de Biaso Viola  
D<sup>r</sup> Ronaldo Corrêa Ferreira da Silva  
[à distance]  
M<sup>me</sup> Livia de Oliveira Pasqualin  
[à distance]

### Canada

D<sup>re</sup> Fei-Fei Liu  
M<sup>me</sup> Kimberley Dayman

### Chine

M. Guangming Gao  
M. Wanqing Chen  
Professeur Jie He  
M<sup>me</sup> Ni Li  
M<sup>me</sup> Biyue Pan  
M. Tao Wei  
M. Wenqiang Wei  
M<sup>me</sup> Yawei Zhang

### Danemark

D<sup>r</sup> Morten Frisch [à distance]

### Egypte

Professeur Mohamad Hassany [à distance]  
D<sup>r</sup> Hatem Amin [à distance]  
D<sup>r</sup> Mohamed Gamal [à distance]

### Espagne

D<sup>re</sup> Elena Doménech Cruz [à distance]

### Etats-Unis d'Amérique

D<sup>r</sup> Matthew Lim  
D<sup>r</sup> Satish Gopal [à distance]  
D<sup>re</sup> Maya Levine [à distance]  
M<sup>me</sup> Lauren Mikulsky [à distance]  
M. Lars Spjut [empêché]

### Fédération de Russie

M. Oleg Sonin [empêché]  
M<sup>me</sup> Anastasia Badgatyeva [empêchée]  
D<sup>r</sup> Aleksandr Filimonov [empêché]  
M<sup>me</sup> Elena Kirsanova [empêchée]  
M. Anton Minaev [empêché]  
D<sup>r</sup> Andrey Moskalyov [empêché]  
M. Eduard Salakhov [empêché]  
D<sup>r</sup> Anton Snegovoy [empêché]  
M. Ivan Tarutin

### Finlande

D<sup>r</sup> Mika Salminen [empêché]  
M<sup>me</sup> Tuula Helander [à distance]

### Hongrie

Professeure Gabriella Liszky [à distance]

### Inde

Pas de représentant

### Iran (République islamique d')

Pas de représentant

### Irlande

M. James Scully

### Italie

D<sup>r</sup> Mauro Biffoni

**Japon**

D<sup>r</sup> Hiroyuki Mano  
M. Motohiro Hamada [à distance]  
M. Masato Izutsu [à distance]  
M. Tomohiro Matsuda  
D<sup>r</sup> Tatsuhiro Shibata  
D<sup>re</sup> Wakako Toga

**Maroc**

D<sup>re</sup> Loubna Abousselham  
D<sup>r</sup> Youssef Chami Khazraji

**Norvège**

Professeure Tone Bjørge [à distance]  
D<sup>re</sup> Karianne Solaas [à distance]

**Pays-Bas**

M. Tom Moers [à distance]  
M<sup>me</sup> Suzanne Damman

**Portugal**

D<sup>r</sup> José Dinis  
D<sup>re</sup> Rita Sá Machado [empêchée]

**Qatar**

D<sup>r</sup> Al-Hareth M. Al-Khater  
D<sup>re</sup> Noora Mohammed A. Al Hammadi

**République de Corée**

M. Tongryoung Jung  
M<sup>me</sup> Hyun Jung Ho  
M. Yeol Kim  
M<sup>me</sup> Eunsik Shin  
M. Han-Kwang Yang

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne et  
d'Irlande du Nord**

D<sup>r</sup> Mark Palmer  
D<sup>re</sup> Isobel Atkin

**Suède**

Professeure Madeleine Durbeej-Hjalt  
[empêchée]  
Professeur Jonas Oldgren [à distance]

**Suisse**

M<sup>me</sup> Lara Sponagel  
M<sup>me</sup> Mari Viro Moser [à distance]

**Organisation mondiale de la Santé**

M. Guy Fones  
M<sup>me</sup> Holly Moore  
M. Derek Walton

**Observateurs**

**Conseil scientifique**

D<sup>r</sup> Luis Felipe Ribeiro Pinto  
Président sortant

D<sup>re</sup> Sirpa Heinävaara  
Présidente élue

**Commissaire aux comptes**

M<sup>me</sup> Ritika Bhatia [à distance]

**Comité d'éthique du CIRC**

D<sup>re</sup> Samar Alhomoud

**Union internationale contre le Cancer (UICC)**

D<sup>r</sup> Cary Adams

### Secrétariat du CIRC

D<sup>re</sup> E. WEIDERPASS, Secrétaire  
M<sup>me</sup> C. MEHTA

D<sup>r</sup> P. BASU  
M<sup>me</sup> A. BERGER  
D<sup>r</sup> F. BRAY  
D<sup>r</sup> P. BRENNAN  
D<sup>r</sup> A. CARVALHO  
D<sup>re</sup> V. CHAJES  
M. C. CHAUVET  
D<sup>r</sup> G. CLIFFORD  
D<sup>r</sup> P. FERRARI  
D<sup>r</sup> Z. HERCEG  
D<sup>r</sup> M. JENAB

M<sup>me</sup> J. JONGERIUS  
M. D. KAVANAGH  
M<sup>me</sup> A. KIRJASUO  
D<sup>r</sup> Z. KOZLAKIDIS  
M<sup>me</sup> N. LAMANDÉ  
D<sup>re</sup> B. LAUBY-SECRETAN  
D<sup>re</sup> D. LOKUHETTY  
M. F. LOZANO  
M. S. LUBIATO  
D<sup>re</sup> V. McCORMACK  
D<sup>r</sup> J. McKAY

M<sup>me</sup> S. MOLDAN  
D<sup>re</sup> K. MULLER  
D<sup>re</sup> S. RINALDI  
D<sup>re</sup> M. SCHUBAUER-  
BERIGAN  
D<sup>re</sup> A. SCHMÜTZ  
D<sup>r</sup> J. SCHÜZ  
D<sup>re</sup> C. SCOCCIANI  
D<sup>re</sup> I. SOERJOMATARAM  
M<sup>me</sup> V. TERRASSE  
M<sup>me</sup> V. VOCANSON  
D<sup>r</sup> J. ZAVADIL

### Interprètes

M<sup>me</sup> Antuanetta Arakelyan  
M<sup>me</sup> Olga Chapou Melnikova  
M<sup>me</sup> Lucy Patricia Corbett  
M<sup>me</sup> Maryna Ginko  
M<sup>me</sup> Nyssa Gregory  
M<sup>me</sup> Antonina Guryanova

M<sup>me</sup> Malika Kadyrova  
M<sup>me</sup> Amandine Mouillard-Etienne  
M. Arthur John Nagy Beard  
M<sup>me</sup> Anne Serratrice  
M. Adrian Tanner  
M<sup>me</sup> Nikol Zhamal

### Rédacteurs de séance

M<sup>me</sup> Michèle Abdou  
M<sup>me</sup> Teresa Lander

## **RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE A MOYEN TERME DU CIRC 2021–2025 : Point 10 de l'Ordre du jour**

### **(Document GC/67/6)**

M. EXERTIER (Consultant, Bureau de la Directrice), illustrant ses propos à l'aide de diapositives, présente les principales conclusions de l'évaluation de la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2021–2025. Le cadre d'évaluation était basé sur la « théorie du changement » et sur la méthode de gestion axée sur les résultats des Nations Unies et était conforme aux normes des Nations Unies et à la Politique d'évaluation de l'OMS. Il s'appuyait sur le modèle IOOI (*inputs, outputs, outcomes and impacts*, ou apports, production, résultats et impacts) et tentait de répondre à la question « Dans quelle mesure la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme 2021–2025 a-t-elle contribué à générer des connaissances scientifiques utiles pour la prévention du cancer ? ». Le rapport d'évaluation couvre 44 indicateurs clés de performance, 21 études de cas détaillées et les évaluations de 17 équipes de recherche. Il remercie la Directrice et son équipe pour leur coopération ainsi que les membres du Groupe de travail chargé de l'évaluation, pour les conseils fournis.

Les apports du cadre d'évaluation de la Stratégie à moyen terme se concentraient sur la gouvernance, le budget, le personnel et l'infrastructure. Concernant la gouvernance, 14 nouveaux Etats participants potentiels<sup>1</sup> ont été identifiés. L'évaluation recommande l'affectation de ressources supplémentaires à la campagne de recrutement, une plus grande implication de la direction, le renforcement du réseau de porte-parole du CIRC ainsi que l'élaboration de stratégies personnalisées correspondant aux besoins des Etats participants potentiels. Concernant le budget, les contributions volontaires, dont 77% proviennent de seulement sept donateurs, sont désormais au même niveau que le budget ordinaire. Les recommandations formulées consistent à mettre en œuvre une approche de gestion des comptes clés afin de gérer de manière plus efficace les principaux bailleurs de fonds et à adopter une budgétisation axée sur les résultats. La parité hommes-femmes au sein du personnel est satisfaisante ; les recommandations consistent à encourager une meilleure représentation géographique des Etats participants du Moyen-Orient et de l'Asie.

L'infrastructure du CIRC s'est considérablement améliorée avec le déménagement dans le nouveau bâtiment. Les recommandations consistent à mettre en œuvre le plan d'action écologique et à renforcer les synergies avec l'Académie de l'OMS et les partenaires scientifiques du Biodistrict de Lyon-Gerland. Pour exploiter pleinement le potentiel de la Biobanque, il est recommandé de développer les collaborations avec les partenaires externes, d'obtenir la certification délivrée par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de développer les pratiques de science ouverte. Dans le domaine informatique, le CIRC doit renforcer son infrastructure de cybersécurité et mettre en œuvre une solution ERP (Enterprise Resource Planning) appropriée.

La production examinée dans le cadre de l'évaluation comprenait les publications scientifiques, les événements de formation et les cours, les programmes d'apprentissage et les bourses, ainsi que les méthodes et processus utilisés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme. Il est recommandé au Secrétariat d'adopter le ratio de citation relatif afin de compléter l'indice de citation (indice h), d'élaborer des directives pour les revues annuelles intégrant les ratios de publication et

---

<sup>1</sup> Afrique du Sud, Colombie, Emirats arabes unis, Grèce, Indonésie, Kazakhstan, Koweït, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, République tchèque.

reflétant les contributions au niveau des branches, et d'encourager la collaboration entre branches et les synergies. Un défi majeur réside dans la mise en place de synergies avec l'Académie de l'OMS, par exemple en migrant les ressources d'apprentissage du CIRC vers la plateforme de l'Académie de l'OMS. Le CIRC doit travailler sur des aspects clés tels que l'enregistrement et la traçabilité des participants, l'accréditation, la cybersécurité, le modèle économique et la visibilité des activités de formation du CIRC. Concernant les bourses, le principal défi consiste à s'assurer de la participation active du CIRC à la nouvelle école doctorale d'oncologie (*Ecole doctorale cancérologie biologie santé – CanBioS*), créée en 2023 à Lyon en collaboration avec des partenaires locaux. Concernant la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme, la politique environnementale du CIRC nécessiterait davantage de ressources et un soutien accru de la part de la direction, l'abandon des initiatives isolées au profit d'une ambition de groupe, ainsi qu'une feuille de route en matière de durabilité.

Les résultats de la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme ont été classés dans les catégories Partenariats et collaborations internationales, Renforcement des capacités, Diffusion et visibilité, et Science ouverte. En ce qui concerne les partenariats, le CIRC est encouragé à affecter des ressources et à intégrer des outils de surveillance, tels qu'un système de gestion de la relation client, au projet ERP. Une synergie accrue est possible avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le domaine des programmes de nutrition, et avec l'Organisation internationale du travail (OIT) dans le domaine de la protection des travailleurs et des cancers professionnels. Les activités de renforcement des capacités se concentrent principalement sur les programmes phares (*flagships*) du CIRC, à savoir l'Université d'été du CIRC, l'Initiative mondiale pour le développement des registres du cancer (GICR) et le GICRNet. Le soutien financier accordé à ces activités devrait refléter leur importance au regard des efforts de renforcement des capacités du Centre et de son travail en général. Afin d'améliorer la diffusion des connaissances et de renforcer la visibilité du travail du Centre, une analyse plus approfondie des évaluations actuelles de l'impact sur les médias et les politiques des différents programmes est nécessaire. L'Observatoire mondial du cancer doit quant à lui faire l'objet d'une mise à niveau. Pour améliorer sa politique de libre accès, le Centre doit continuer à investir dans des données de recherche ouvertes, dans des logiciels à source ouverte et dans un enseignement ouvert et doit s'efforcer de rejoindre le réseau européen cOAlition S, qui fournit un libre accès aux publications de recherche.

Concernant les impacts, l'évaluation a porté sur la coopération avec l'OMS sur les politiques de prévention, sur les pratiques cliniques et sur l'impact économique et sociétal. L'amélioration de la coopération avec l'OMS est l'une des réalisations majeures de la Stratégie à moyen terme. Le plan d'action stratégique conjoint pour 2023–2025, un partenariat portant sur les trois initiatives phares de l'OMS consacrées aux cancers du sein, au cancer du col de l'utérus et au cancer de l'enfant, ainsi que les contributions du CIRC aux politiques de prévention par le biais du programme des *Monographies du CIRC*, des collections *IARC Handbooks of Cancer Prevention* et Classification OMS des Tumeurs (« *Blue Books* ») et des Codes contre le cancer en sont quelques exemples. Il est néanmoins ressorti de l'évaluation que le programme des *Monographies* était en danger en raison de sa trop grande dépendance vis-à-vis d'un seul bailleur de fonds. Concernant l'impact économique et sociétal, la recherche utile entreprise concernant les inégalités face au cancer en Europe doit être étendue au reste du monde. Le CIRC a réalisé des études pertinentes sur le coût économique du

cancer, mais n'a pas été en mesure de mettre en place une équipe de recherche dédiée à l'économie de la santé durant la période d'application de l'actuelle Stratégie à moyen terme.

Pour conclure, il explique que le principal défi consiste à éviter les « silos » et à encourager une plus grande synergie entre les programmes. Les Piliers 1 et 4 de la Stratégie à moyen terme sont toujours sous-financés. Les domaines prioritaires de la prochaine Stratégie à moyen terme devraient être l'impact économique et sociétal du cancer, l'évolution des facteurs de risque du cancer et les populations en transition, et la recherche opérationnelle. Les équipes de recherche pluridisciplinaires mises en place dans le cadre de la Stratégie actuelle ont amélioré la collaboration entre les branches, ont renforcé les partenariats externes ainsi que la visibilité de la recherche menée par le CIRC, et ont contribué à former la prochaine génération de responsables scientifiques.

M<sup>me</sup> SCHMÜTZ (Consultante, Bureau de la Directrice) déclare que l'évaluation a abouti à la formulation de 31 recommandations, qui ont été classées en trois grands groupes : orientation stratégique et optimisation des ressources, axé sur les 10 programmes phares (*flagships*) du CIRC, la modélisation économique de la santé et les inégalités face au cancer, ainsi que sur une recherche opérationnelle plus spécifique au contexte ; coordination avec l'OMS et les autres partenaires clés, et en particulier meilleur alignement sur le Quatorzième programme général de travail de l'OMS dans des domaines tels que le changement climatique et la santé ; et synergies organisationnelles, axé sur le renforcement de la collaboration au sein du Centre et l'amélioration de la visibilité des partenariats existants. Les travaux de recherche du CIRC sur la cancérogenèse doivent être réalignés pour correspondre à la nouvelle structure et aux nouvelles priorités du Centre. Les initiatives de science ouverte seront développées *via* des plateformes de recherche partagées telles que la Biobanque et la Plateforme informatique scientifique.

Les 10 programmes phares (*flagships*), classés en quatre catégories, Bases de données mondiales (Observatoire mondial du cancer, CanScreen5), Vastes études épidémiologiques et recherches en laboratoire (étude *Mutographs*, EPIC), Encyclopédies sur le cancer (programme des *Monographies*, collection Classification OMS des Tumeurs, collection *IARC Handbooks of Cancer Prevention*) et Programmes d'apprentissage et de renforcement des capacités (GICR, Université d'été du CIRC, Codes contre le cancer), seront des éléments clés de la prochaine Stratégie à moyen terme. Le Secrétariat met actuellement en place de nouveaux systèmes destinés à évaluer l'impact des programmes phares sur la santé publique à l'aide d'études de cas, d'analyses d'impact et d'outils bibliométriques afin de s'assurer de leur visibilité et de leur alignement sur les objectifs stratégiques.

Les deux premières étapes du processus d'élaboration de la Stratégie à moyen terme, l'évaluation de la Stratégie à moyen terme actuelle et l'analyse du paysage mondial de recherche sur le cancer et de lutte contre la maladie, sont terminées et la troisième et dernière étape, l'élaboration de la nouvelle stratégie, est désormais en cours. Le projet final de Stratégie à moyen terme 2026–2030 sera soumis au Conseil de Direction lors de sa 68<sup>e</sup> Session en 2026.

M. DUBOIS (France) félicite le Secrétariat pour son travail de préparation de la nouvelle Stratégie à moyen terme. Il est essentiel de faire en sorte que les activités planifiées soient en adéquation avec le budget disponible tout en veillant à maintenir la qualité scientifique.

La D<sup>re</sup> LIU (Canada) salue l'accent mis par le Secrétariat sur la recherche opérationnelle et sur l'impact économique et sociétal du travail réalisé par le Centre. Une priorisation rigoureuse sera nécessaire pour mettre en œuvre de manière efficace le programme scientifique ambitieux du CIRC. Compte tenu du très petit nombre actuel de grands donateurs, il est essentiel d'identifier un plus large éventail de sources de financement.

M. DE POTTER (Belgique) salue les recommandations découlant de l'évaluation et concernant les programmes phares (*flagships*), la prévention du cancer, la modélisation économique de la santé, les inégalités face au cancer, les problèmes liés au climat et One Health. Il insiste sur l'importance de l'adéquation entre le travail réalisé par le Centre et les initiatives mondiales de lutte contre le cancer de l'OMS. Les futures évaluations de la Stratégie à moyen terme devraient être entièrement réalisées par des organismes externes afin de renforcer l'indépendance, la transparence et la crédibilité de l'évaluation. Elles devraient également mettre davantage l'accent sur les contributions directes du Centre à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire, afin de fournir une vue plus exhaustive de sa valeur stratégique.

Le D<sup>r</sup> MANO (Japon) salue le succès du travail scientifique du Centre et fait remarquer que la Biobanque et les grandes cohortes constituent des infrastructures clés pour l'épigénétique moléculaire ainsi que pour la prévention du cancer. Le Japon a contribué de manière importante aux *Blue Books* et aux études de grandes cohortes *via* l'Etude prospective basée sur les centres de santé publique japonais.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Rapport d'évaluation de la Stratégie à moyen terme 2021–2025 du CIRC » (GC/67/R5) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/67/6 « Rapport d'évaluation de la Stratégie à moyen terme du CIRC 2021–2025 » et ses Annexes ;

Rappelant ses Résolutions [GC/63/R4](#), [GC/64/R12](#) et [GC/66/R8](#),

1. FELICITE le Secrétariat pour le Rapport complet et détaillé et pour le travail accompli ;
2. REMERCIE le Groupe de travail pour l'excellent travail qu'il a accompli dans le cadre de la préparation de l'évaluation de la Stratégie à moyen terme 2021–2025 ;
3. REMERCIE le Conseil scientifique pour son examen de ce Rapport, pour ses commentaires ainsi que pour ses recommandations ;
4. RECONNAIT le travail remarquable effectué par le CIRC, tant sur le plan scientifique qu'opérationnel, comme en témoigne le Rapport, ainsi que l'impact élevé de ses travaux de recherche dans le monde entier, comme l'a souligné le Conseil scientifique ; et
5. APPROUVE le Rapport d'évaluation de la Stratégie à moyen terme 2021–2025 du CIRC.

La résolution est **adoptée**.

## **2. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE FINANCEMENT DURABLE DU CIRC : Point 11 de l'Ordre du jour**

### **(Document [GC/67/7](#))**

M<sup>me</sup> MEHTA (Directrice de l'Administration et des finances) déclare que le Groupe de travail sur le financement durable du CIRC s'est réuni quatre fois depuis la dernière session du Conseil de Direction. Il a finalisé son Cahier des charges et approuvé une définition du terme « financement durable ». Il a également convenu que le Fonds de roulement devrait être utilisé uniquement pour financer les déficits à court terme. Le Secrétariat a accepté de se livrer à un exercice de comparaison au sein du système des Nations Unies et de passer en revue les rapports de l'Unité d'inspection conjointe des Nations Unies sur le sujet.

M. CHAUVET (Responsable des engagements stratégiques et des relations extérieures) rend compte du travail en cours sur l'argumentaire d'investissement du CIRC, qui est destiné à montrer le retour sur investissement que les bailleurs de fonds peuvent attendre d'une coopération avec le CIRC et du travail sur les priorités scientifiques du CIRC. Le Secrétariat a, dans un premier temps, préparé une estimation des avantages découlant de la contribution du CIRC au dépistage et au traitement du cancer du col de l'utérus et à l'immunisation contre ce cancer par rapport à l'ensemble des avantages découlant de l'initiative de l'OMS en faveur de l'élimination du cancer du col de l'utérus. L'argumentaire d'investissement couvre la littérature scientifique pertinente, les bourses et la formation, les programmes de diffusion des données et le rôle du Centre dans la mise en œuvre de la

Stratégie mondiale d'accélération de l'élimination du cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique de l'OMS. Il inclura l'opinion d'experts externes et de parties prenantes.

L'examen de la littérature montre que 31% des 1000 articles les plus cités consacrés au cancer du col de l'utérus comptent parmi leurs auteurs au moins un chercheur affilié au CIRC. Les 47 articles dans lesquels le CIRC est indiqué comme étant le premier auteur ont été cités plus de 96 000 fois. Une analyse réalisée par Overton a montré que les articles scientifiques du CIRC ont été cités dans un total de 405 documents de politique, dont 237 documents de l'OMS et documents publiés par l'Union européenne, la Banque mondiale et différentes entités des Nations Unies. Au niveau national, les articles avec affiliation au CIRC ont été cités dans 730 documents de politique par plus de 18 pays, dont principalement les Etats-Unis d'Amérique, avec 195 citations.

Le travail futur sur les bourses et la formation couvrira la conception de cours de formation sur le dépistage du cancer du col de l'utérus destinés à la plateforme d'apprentissage de l'Académie de l'OMS. Ceux-ci seront particulièrement utiles aux pays à revenu faible et intermédiaire. Le travail sur la diffusion des données consistera à évaluer la contribution des *Monographies* du CIRC, des *Handbooks of Cancer Prevention* et de la Classification OMS des Tumeurs au cadre de surveillance et d'évaluation de la Stratégie mondiale d'accélération de l'élimination du cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique.

Il encourage les Etats participants à rejoindre le Groupe de travail si ce n'est déjà fait.

M. TARUTIN (Fédération de Russie) fait remarquer que le paysage politique et de financement mondial a radicalement changé depuis la création du Groupe de travail. De nombreuses entités du système des Nations Unies ont désormais du mal à trouver les ressources nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Il demande plus de détails sur la stratégie adoptée par le Secrétariat pour obtenir les financements supplémentaires dont il a besoin. Le processus de redéfinition des priorités et de restructuration actuellement en cours au sein de l'OMS aura-t-il des répercussions financières ou autres sur le CIRC ? Les Nations Unies ont lancé leur initiative UN80, destinée à identifier les améliorations possibles de l'efficacité et les domaines dans lesquels un changement structurel et un réaligement des programmes pourraient avoir lieu : le Secrétariat pourrait-il identifier des synergies potentielles avec ce processus ?

M<sup>me</sup> MEHTA (Directrice de l'Administration et des finances) déclare que le Secrétariat recherche activement de nouveaux donateurs ainsi que des financements supplémentaires de la part des donateurs actuels, en particulier des financements flexibles. De nombreuses mesures d'amélioration de l'efficacité ont déjà été prises, et notamment le gel des recrutements pour les postes du personnel, le déclassement des postes et l'interdiction des voyages en classe affaire. Le CIRC ne reçoit aucun financement directement de l'OMS, mais la restructuration de l'OMS pourrait affecter sa collaboration scientifique avec le Centre. Elle va étudier le processus UN80. L'adoption proposée du système ERP Quantum offrirait de nouvelles opportunités de collaboration scientifique et administrative avec les autres entités du système des Nations Unies.

M. CHAUVET (Responsable des engagements stratégiques et des relations extérieures) fournit des informations plus détaillées sur la stratégie de mobilisation de ressources. Les contributions des quatre nouveaux Etats participants qui ont rejoint le Centre au cours des cinq dernières années

représentent des financements flexibles. Pendant la période de mise en œuvre de l'actuelle Stratégie à moyen terme, le Centre a pratiquement doublé les financements provenant des subventions de recherche par voie de concours, qui sont passés d'une moyenne de 12 à 13 millions d'euros pendant la période 2016–2021 à une moyenne de 20 à 22 millions d'euros pendant la période 2021–2025. Les financements fournis par des donateurs directs – gouvernements, organismes philanthropiques et secteur privé – ont également augmenté : le Royaume des Pays-Bas a par exemple financé un programme de grande ampleur sur le cancer de l'enfant en Afrique, et l'Australie, la Norvège et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont financé d'autres programmes.

Toutes les relations avec des acteurs non étatiques et le secteur privé font l'objet d'une gestion attentive afin d'éviter tout conflit d'intérêts. Enfin, le Centre a noué des relations avec des donateurs non traditionnels, et notamment avec des personnes ultra-riches de France et d'autres pays ainsi que d'autres particuliers ; à titre de reconnaissance, le nom des personnes ayant fait des dons, même modestes, a été gravé dans les portes et les fenêtres du nouveau bâtiment du siège du CIRC. Les célébrations organisées à l'occasion de la campagne IARC@60 ont pour but de mieux faire connaître le Centre aux donateurs potentiels ainsi qu'au grand public en général. La conférence scientifique qui aura lieu en mai 2026 et qui marquera la fin de cette campagne d'un an sera l'occasion de dévoiler l'argumentaire d'investissement du CIRC, montrant comment les investissements réalisés dans le Centre sont bénéfiques à la fois sur le plan scientifique et économique.

M. IZUTSU (Japon), participant à distance, approuve les principes de financement durable convenus par le Groupe de travail – prévisibilité, flexibilité, résilience, indépendance, transparence et endurance – dans le but de favoriser l'impact à long terme du Centre. Le CIRC devrait restructurer ses activités afin de maintenir ses fonctions essentielles, y compris en cas de baisse des financements des donateurs officiels, mais ne devrait pas augmenter le budget au-delà des niveaux actuels.

Le PRESIDENT félicite le Secrétariat pour sa résilience et le travail intensif réalisé, qui lui a permis d'obtenir d'importants financements extrabudgétaires.

M. DE POTTER (Belgique) déclare que son pays souhaite rejoindre le Groupe de travail.

M<sup>me</sup> MEHTA (Directrice de l'Administration et des finances) déclare que, conformément au Cahier des charges du Groupe de travail, la Belgique est la bienvenue et pourra assister aux réunions en tant qu'observateur.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Rapport du Groupe de travail sur le financement durable du CIRC » (GC/67/R6) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le [Document GC/67/7](#) « Rapport du Groupe de travail sur le financement durable du CIRC »,

Rappelant sa Résolution [GC/66/R10](#) créant un groupe de travail formel sur le financement durable du CIRC,

1. REMERCIE le Secrétariat pour le rapport du Groupe de travail ;
2. PREND NOTE des progrès réalisés par le Groupe de travail et de ses recommandations à l'attention du Secrétariat, tels qu'ils figurent dans le rapport ;
3. APPROUVE le Cahier des charges du Groupe de travail tel qu'il est proposé (joint en annexe) ;
4. RECONDUIT la mission du Groupe de travail pour une année supplémentaire ;
5. DECIDE que ce Groupe de travail sera composé de représentants du Canada, de l'Italie, de la Fédération de Russie et des Etats-Unis d'Amérique ;
6. ENCOURAGE les autres Etats participants à se joindre aux futures discussions du Groupe de travail en qualité d'invités ou d'observateurs sur invitation du Groupe de travail ; et
7. PRIE la Directrice de rendre compte du travail et des recommandations du Groupe de travail au Conseil de Direction, lors de sa 68<sup>e</sup> Session en 2026.

La résolution est **adoptée**.

### 3. PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET (2026–2027) : Point 12 de l'Ordre du jour

#### (Documents GC/67/8 et GC/67/8-Annexes)

M<sup>me</sup> MEHTA (Directrice de l'Administration et des finances) déclare qu'elle commencera sa présentation par un bref aperçu de la Stratégie à moyen terme proposée pour 2026–2030 ; il s'agit du point de départ du processus de consultation qui a abouti à l'élaboration et à la présentation du Projet de programme et de budget 2026–2027 au Conseil scientifique et au Conseil de Direction. M<sup>me</sup> Kirjasuo (Responsable de l'Administration et des finances) fournira des informations actualisées sur les éléments financiers du Projet de programme et de budget de l'exercice biennal.

La Stratégie à moyen terme 2026–2030 est toujours en cours de préparation et la structure générale a été communiquée aux membres du Conseil de Direction. La structure en piliers, qui représente les priorités du CIRC, sera conservée moyennant quelques modifications. Les Piliers 1 à 4 restent les piliers scientifiques, tandis que le Pilier 5 couvrira l'ensemble des infrastructures de recherche du CIRC et soutiendra les quatre piliers de manière transversale. Le Pilier 6 couvrira le leadership et la gouvernance ainsi que les services de soutien à la science et à la recherche, y compris le soutien administratif. Elle espère que la nouvelle structure en piliers permettra de mieux gérer le travail réalisé par le CIRC, de mieux en rendre compte, et de démontrer clairement la proposition de valeur du Centre.

L'arbre programmatique préliminaire de la Stratégie à moyen terme 2026–2030 montre le cadre de résultats et les objectifs de niveau 2 correspondant aux piliers. Les programmes constituent le cœur de la recherche effectuée par le CIRC et contribuent à la valeur que le CIRC apporte à la recherche sur la prévention du cancer dans le monde entier. Dans le cadre de ces programmes, le CIRC planifie son travail sous la forme de projets, qui constituent le niveau 3 du cadre de résultats ; ceux-ci fournissent des informations détaillées sur les activités concrètes qui seront effectuées par les chercheurs du CIRC. Un récapitulatif des informations sur les programmes et projets proposés est fourni en Annexe 1 du Document GC/67/8. Un document à diffusion restreinte détaillant les projets proposés a été mis à la disposition du Conseil scientifique il y a quelques mois de cela.

La présentation du travail du CIRC comporte désormais un nouvel élément : les programmes phares (*flagships*). Si tous les programmes et projets du Centre sont importants, certains ont été identifiés comme ayant le potentiel d'accélérer la recherche effectuée par le CIRC afin de répondre au besoin urgent d'interventions de prévention. Le Secrétariat a ainsi défini 10 programmes phares du CIRC en fonction de la proposition de valeur unique de chacun dans le domaine de la recherche sur la prévention du cancer. Si ces programmes sont financés et mis en œuvre de manière appropriée, ils permettront une recherche de pointe, une collecte de données fiables ainsi que la mise en place d'initiatives de renforcement des capacités et fourniront ainsi des ressources cruciales aux chercheurs et décideurs du monde entier, contribuant à l'élaboration de stratégies mondiales de prévention, de diagnostic et de traitement du cancer. Chaque programme phare a été conçu pour combler des lacunes spécifiques en matière de connaissances sur le cancer.

Lors de la préparation du Projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 2025–2026, le Secrétariat avait pris note du besoin d'une approche de budgétisation globale. Par conséquent, lors de l'établissement du projet de budget pour l'exercice biennal 2026–2027, il a été décidé

d'abandonner l'approche axée sur les ressources, qui se concentre uniquement sur le budget ordinaire et les contributions statutaires des Etats participants. Afin de refléter la portée globale et le plein potentiel du Centre dans le document budgétaire, le Centre a décidé, pour la première fois, d'adopter une approche axée sur les résultats.

M<sup>me</sup> KIRJASUO (Responsable de l'Administration et des finances), présentant un récapitulatif du Projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 2026–2027, déclare qu'un budget total de 114,5 millions d'euros a été défini et réparti entre les piliers scientifiques du CIRC, comme indiqué au paragraphe 3.3 du Document GC/67/8. Ce montant peut paraître élevé par rapport au budget de 60 millions d'euros défini pour l'exercice biennal 2022–2023, mais les dépenses engagées pour cet exercice, une fois le travail du CIRC terminé, s'étaient élevées à 93,8 millions d'euros et étaient ainsi supérieures d'environ 50% au montant initialement budgété. L'écart entre le montant budgété et les dépenses réelles s'expliquait par le fait que des subventions avaient été approuvées après l'établissement du budget et reçues pendant l'exercice biennal.

Le Centre sait qu'il sera en mesure d'attirer des financements supplémentaires destinés à soutenir son travail, mais est dans l'impossibilité de prédire le montant qu'il recevra ou les programmes qui bénéficieront de subventions : à titre d'exemple, le budget 2024–2025 est actuellement en cours d'exécution, mais seulement 24 dépenses sont connues à ce jour. Les dépenses de l'exercice biennal en cours devraient être supérieures à 100 millions d'euros, alors qu'elles avaient initialement été budgétées à 72 millions d'euros. La nouvelle approche budgétaire reflétera mieux le travail que le CIRC entend réaliser, même si une grande partie du travail financé par des subventions n'a pas encore fait l'objet d'une demande ou n'a pas encore été approuvé.

Les coûts du personnel scientifique et administratif représentent environ 65% des coûts du CIRC et les coûts d'activités, 35%. Les résultats dépendent donc fortement des coûts de personnel. La Figure 5 du Document GC/67/8 illustre la proposition de répartition du financement entre chaque pilier de la Stratégie à moyen terme, montrant les montants alloués au titre du budget ordinaire (contributions statutaires) et ceux provenant des ressources extrabudgétaires (contributions volontaires). Certaines activités se prêtent mieux à un financement extrabudgétaire. La planification pour l'exercice biennal 2026–2027 est toujours en cours et certaines activités pourraient passer d'un objectif à l'autre avant la finalisation du budget. Le Projet de programme et de budget prévoit des augmentations statutaires des coûts de personnel, qui sont déterminées par la Commission de la fonction publique internationale, ainsi que des coûts liés à l'Assurance-maladie du personnel après cessation de service. Certains postes clés qui avaient jusqu'à présent été financés par des ressources extrabudgétaires ne peuvent plus l'être de façon durable et ont été inscrits au budget ordinaire, entraînant une augmentation d'environ 0,5 million d'euros du budget ordinaire. L'augmentation totale du budget du personnel, d'un montant de 6,3 millions d'euros, n'inclut pas d'augmentation des effectifs. Certains changements programmatiques ont été proposés, mais n'entraîneront pas une augmentation des coûts.

De nouvelles coupes d'un montant de 1,5 million d'euros ont été effectuées dans les budgets des activités afin d'essayer d'équilibrer le budget proposé. Une grande partie du budget des activités est affectée aux infrastructures de base et aux coûts de fonctionnement du Centre. La plupart des activités scientifiques sont financées par des subventions externes et par les contributions volontaires.

En 2024, pour la première fois, les dépenses du CIRC ont été financées dans une plus large mesure par les contributions volontaires que par le budget ordinaire : en 2021, par exemple, le budget ordinaire couvrait encore les deux tiers des dépenses totales. Le budget des contributions statutaires étant en baisse, le CIRC poursuit la mise en œuvre de mesures d'efficacité en rationalisant notamment les postes administratifs et de direction afin de libérer des fonds pour la recherche. La réduction des postes de haut niveau a eu pour conséquence une augmentation du recrutement de personnel junior, avec une augmentation des postes P3 et P2 et un recours actif aux postes P1, une catégorie de poste généralement non utilisée dans les autres agences des Nations Unies.

Le CIRC a été ravi d'accueillir deux nouveaux Etats participants en 2024. Leurs contributions viendront s'ajouter au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2026–2027. Les années précédentes, le Centre avait demandé sans succès des augmentations du budget, alors même que les montants payés par les différents Etats participants avaient diminué au fil des ans. Il convient de rappeler que les nouveaux Etats participants rejoignent le Centre avec leurs propres aspirations en matière de projets collaboratifs et qu'on ne peut attendre d'eux qu'ils supportent seuls les augmentations liées à l'inflation.

L'augmentation des contributions statutaires demandée par le CIRC pour l'exercice biennal 2026–2027 s'élève à moins d'un million d'euros par an et est répartie entre les 27 Etats participants. S'il est raisonnable de demander au Centre de prendre des mesures d'efficacité, il est difficile de continuer à justifier la politique de croissance nominale zéro appliquée depuis près de vingt ans. Le CIRC fait tout son possible pour maintenir l'excellente qualité de son travail scientifique indépendant tout en se pliant aux contraintes budgétaires, mais cela n'est plus viable : les financements octroyés par voie de concours ne parviennent pas à combler les déficits et un point critique a été atteint. Désormais, les moindres économies supplémentaires auront un impact beaucoup plus important sur le travail du Centre.

Même si certains programmes phares du CIRC parviennent à attirer des financements provenant de subventions octroyées par voie de concours, d'autres ont du mal à remplir les conditions des appels à subventions ou sont tout simplement inéligibles. Pour remédier à cette situation, les branches du CIRC font tout leur possible pour établir des budgets allégés et efficaces pour leurs programmes, en examinant attentivement les structures afin de trouver des moyens efficaces de gérer le travail et en affectant des financements flexibles aux programmes dépourvus de financements. Certains déficits de financement atteignent 50 à 60% du montant total requis : le CIRC aspire donc à une plus grande flexibilité dans l'affectation des contributions statutaires et demande que le montant des virements entre sections que la Directrice est autorisée à effectuer passe de 15% à 30% pour la période restante de l'exercice biennal en cours et pour l'exercice biennal 2026–2027. L'augmentation de la part des financements provenant des subventions rend le budget dépendant des priorités des donateurs, augmentant ainsi le risque que la stratégie et le programme du CIRC soient davantage axés sur les donateurs que sur les priorités des Etats participants.

Le fait de permettre au CIRC de réorienter les fonds de manière plus flexible entre les différents objectifs ne résoudra pas tous les problèmes budgétaires puisque les budgets flexibles sont peu importants. Par ailleurs, il est impossible de savoir à l'avance quels programmes phares attireront les financements des donateurs : l'Observatoire mondial du cancer, par exemple, est un bien public

mondial dont les articles font partie des articles les plus cités du millénaire actuel, toutes disciplines confondues. Son budget est pourtant incroyablement modeste. De même, le financement du programme des *Monographies* pose problème, la rentabilité optimale de ce programme découlant du maintien de la fréquence de production actuelle de trois volumes par an : si la fréquence de production était réduite à seulement un volume par an, cela réduirait le budget de seulement 30%, mais le CIRC ne pourrait alors évaluer qu'environ 12% des cancérogènes prioritaires sur une période de cinq ans, ce qui ouvrirait une brèche immense en matière de synthèse des données. Le coût peut se mesurer en termes de montants supplémentaires qu'auraient à dépenser les systèmes de santé nationaux du fait de l'augmentation des cas de cancer, ainsi qu'en vies humaines. Il s'agit là d'un exemple des petits changements qui pourraient avoir un impact considérable sur les activités scientifiques du Centre. Pour combler les déficits de financement, le CIRC demande que des contributions supplémentaires soient fournies par le biais du Compte principal des Contributions volontaires, invitant les Etats participants à devenir des défenseurs des programmes phares, ou « Champions des *Flagships* ». Le Secrétariat prie le Conseil de Direction d'approuver le Projet de programme et de budget 2026–2027 tel qu'il est présenté, ainsi que la proposition d'augmenter la flexibilité en matière de réaffectation des financements.

Le PRESIDENT déclare que le caractère libre et indépendant de la recherche menée par le Centre est en jeu et qu'il existe un risque que l'orientation du CIRC soit déterminée à l'avenir par des acteurs externes qui pourraient chercher à modifier ses objectifs en matière de santé publique mondiale.

Le D<sup>r</sup> PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) exprime sa gratitude pour la présentation claire et bien argumentée effectuée par le personnel du CIRC. Il partage l'opinion selon laquelle le fait d'avoir un budget à croissance nominale zéro depuis si longtemps n'est pas viable et équivaut à un échec, de la part du Conseil de Direction, à soutenir la stratégie du CIRC et le travail de son personnel. Les Etats participants invoquent depuis trop longtemps des difficultés financières pour justifier leur refus d'investir dans ce qui constitue clairement une activité internationale cruciale qui, le Royaume-Uni en est convaincu, nécessite un soutien et des investissements supplémentaires. Il fait remarquer que plus de la moitié du budget du Centre provient de subventions externes et qu'il est par conséquent plus difficile de mettre en œuvre la Stratégie à moyen terme en raison des exigences des donateurs associées à ces subventions. Il souhaiterait que la Directrice explique dans quelle mesure les subventions externes rendent plus difficile la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme.

Il souhaiterait également savoir dans quelle mesure le changement opéré au niveau de la classification du personnel a eu un impact négatif sur l'attractivité du Centre en tant que lieu de travail viable. Le Royaume-Uni approuvera bien entendu le Projet de programme et de budget et a, comme cela a été demandé, augmenté ses contributions par le biais du Compte principal des Contributions volontaires depuis la mise en place de ce mécanisme en 2019. Il est important de montrer son soutien en faveur des activités essentielles du CIRC et d'investir dans ces activités.

M. DE POTTER (Belgique) reconnaît l'augmentation des exigences opérationnelles et des pressions inflationnistes auxquelles fait face le Centre ainsi que l'importance de s'assurer que le CIRC peut continuer à remplir sa mission de manière efficace. Il comprend que des ajustements peuvent être nécessaires pour maintenir les fonctions essentielles du Centre et sa viabilité financière à long terme après près de vingt ans sans augmentation nominale. Il est convaincu que le budget actuel permettra

au CIRC de continuer à fournir un travail scientifique indépendant, de haute qualité et pertinent à l'échelle mondiale, et remercie le Secrétariat pour les efforts déployés afin de maintenir la transparence, l'indépendance et l'orientation stratégique tout au long du processus.

Le D<sup>r</sup> LIM (Etats-Unis d'Amérique) salue les efforts d'intégration supplémentaire du budget qui ont été réalisés en fournissant une vue claire des ressources totales attendues du CIRC au titre du budget ordinaire et des financements extrabudgétaires car cela facilite l'examen, par les Etats participants, des résultats attendus dans le cadre stratégique. Il salue les recettes budgétaires supplémentaires provenant des nouveaux Etats participants. Les Etats-Unis continuent d'appliquer une politique de croissance nominale zéro pour les budgets des organisations internationales et demandent par conséquent que pour l'exercice biennal 2026–2027, le financement par les contributions statutaires tel que présenté dans le tableau récapitulatif J du Document GC/67/8-Annexes ne dépasse pas 50,6 millions d'euros, un chiffre qui ne changerait pas le montant actuel de la contribution des Etats-Unis mais qui fournirait néanmoins une augmentation de 3,9% du budget ordinaire par rapport à l'exercice 2024–2025. C'est le niveau maximum que les Etats-Unis peuvent accepter.

M. SCULLY (Irlande) est d'accord avec les déclarations des représentants du Royaume-Uni et de la Belgique et approuve totalement l'augmentation proposée des contributions statutaires annuelles des Etats participants. Depuis que l'Irlande a rejoint le CIRC en 2007, elle entretient des relations constructives et mutuellement bénéfiques avec le Centre et souhaite vivement renforcer ces relations à l'avenir. En tant que petit pays, l'Irlande reconnaît les avantages indéniables que représente la mise en commun des ressources par les pays et les opportunités que cela offre en matière d'initiatives de recherche partagées, celles-ci bénéficiant aussi bien aux populations des Etats participants qu'à celles des pays n'ayant pas de systèmes de santé bien établis. Il prend note de l'impact de l'inflation sur les budgets depuis un certain nombre d'années. En cette période d'incertitude mondiale, il est important de renforcer son engagement en faveur d'institutions multilatérales comme le CIRC. L'augmentation proposée des contributions statutaires est proportionnée et justifiée : il espère sincèrement que son approbation fera l'objet d'un consensus.

M<sup>me</sup> SCHMIDT (Allemagne) approuve le budget proposé et ses priorités stratégiques, y compris le passage à une approche axée sur les résultats ainsi que l'accent mis sur la transparence et l'impact à long terme. Le nouvel arbre programmatique et son alignement sur la Stratégie à moyen terme à venir fournissent un cadre clair qui permettra de faire avancer la mission du CIRC en matière de prévention du cancer. Elle reconnaît l'importance des programmes phares du CIRC et le rôle qu'ils jouent en garantissant visibilité, durabilité et excellence scientifique. Elle salue tout particulièrement le rôle de premier plan joué par le CIRC dans l'identification des dangers cancérigènes et le renforcement de la prévention du cancer, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Elle salue également l'accent mis de manière constante sur des programmes essentiels tels que l'Observatoire mondial du cancer et les *Monographies du CIRC*.

Elle reconnaît le contexte international difficile dans lequel le budget a été élaboré : l'environnement financier mondial de la coopération multilatérale devient de plus en plus fragile. Dans ce contexte, et notamment au vu du retrait anticipé des Etats-Unis de plusieurs organisations internationales, il est plus important que jamais de réaffirmer son engagement en faveur de la coopération internationale et des institutions qui la soutiennent, y compris en fournissant au CIRC la stabilité financière dont il a

besoin pour poursuivre son travail utile à l'échelle mondiale et continuer à jouer son rôle essentiel dans la protection de la santé publique basée sur la science et des données probantes. L'Allemagne approuve l'augmentation proposée des contributions statutaires, qu'elle considère comme une mesure nécessaire et proportionnée destinée à soutenir le travail du CIRC en ces temps difficiles. Elle encourage les autres Etats participants à faire de même.

Le D<sup>r</sup> DE BIASO VIOLA (Brésil) déclare que le CIRC joue un rôle clé dans la lutte mondiale contre le cancer et la prévention du cancer en travaillant en collaboration avec les institutions et les pays du monde entier. Il joue ainsi un rôle de premier plan dans les pays à revenu faible et intermédiaire dans lesquels le cancer a un impact sur la santé et le bien-être économique et sociétal. Il est important que les décisions et les actions s'appuient sur des données scientifiques et que les fausses informations soient combattues énergiquement. Le CIRC a besoin de travailler d'une manière indépendante, stable et dépourvue de conflit d'intérêts, y compris d'intérêts non liés à la science. Pour pouvoir remplir sa mission avec excellence, le CIRC doit être économiquement indépendant. Le Brésil approuve pleinement l'augmentation du budget demandée.

M. IZUTSU (Japon), participant à distance, déclare que la nouvelle arborescence des programmes semble être bien placée pour relever les défis futurs et pour accompagner le CIRC dans sa vision consistant à en finir avec le cancer avant qu'il ne commence. Les deux nouveaux piliers jouent un rôle crucial en exploitant les résultats des recherches des quatre premiers piliers et en promouvant la recherche collaborative. Le changement de méthodologie et le passage à une budgétisation axée sur les résultats peuvent aider à optimiser les soins du cancer futurs avec un budget limité. Le Japon comprend que la proposition d'augmenter les contributions statutaires est principalement due à l'inflation, mais le CIRC doit continuer à contrôler le nombre et la catégorie de ses employés afin de maintenir sa viabilité et sa résilience. Il apprécie les efforts déployés par le Secrétariat pour attirer de nouveaux Etats participants et développer ainsi la base de donateurs. Compte tenu de la diversité des situations des Etats participants, il serait crucial de restructurer les activités bénéfiques à toutes les régions. Il préférerait que le Projet de programme et de budget fasse l'objet d'un consensus plutôt qu'il soit soumis à un vote.

La Professeure BJØRGE (Norvège), participant à distance, remercie le CIRC pour son excellent travail dans la réduction du fardeau mondial du cancer. Les contributions statutaires des Etats participants restent la source de financement la plus fiable pour le budget du CIRC. Depuis plusieurs années, il y a un écart entre les activités du CIRC et son budget. Dans un contexte mondial difficile où le travail de l'OMS et du CIRC est plus important que jamais, la Norvège exprime son soutien en faveur du budget proposé et de l'augmentation des contributions statutaires des Etats participants, qui permettra au Centre de maintenir ses programmes essentiels et ses programmes phares.

M<sup>me</sup> TISCHELMAYER (Autriche), participant à distance, remercie le CIRC pour les efforts déployés pour produire les calculs du budget proposé. En raison des restrictions budgétaires actuelles de l'Autriche, elle n'est pas en mesure d'approuver le Projet de programme et de budget 2026–2027 : elle préférerait une baisse du budget et ne peut pas accepter une augmentation de sa contribution qui aboutirait à un montant supérieur à celui payé pour l'exercice biennal 2024–2025.

Le D<sup>r</sup> FRISCH (Danemark), participant à distance, déclare qu'à l'instar du Royaume-Uni, de la Belgique, de l'Irlande, de l'Allemagne, du Brésil et de la Norvège, le Danemark approuve l'augmentation budgétaire proposée ainsi que les contributions statutaires calculées pour l'exercice biennal 2026–2027.

M<sup>me</sup> DAYMAN (Canada) déclare que le Canada apprécie les efforts déployés par le Secrétariat pour élaborer le Projet de programme et de budget 2026–2027 et en particulier sa collaboration avec les Etats participants lors du dialogue de financement, qui a eu lieu plus tôt dans l'année. Elle reconnaît l'importance que revêt l'année en cours dans la planification de la poursuite du travail du CIRC, et notamment l'identification des priorités phares : le fait d'avoir clairement défini ces domaines est crucial pour permettre des discussions éclairées sur la priorisation, en particulier si le déficit de financement n'est pas complètement comblé. Elle reconnaît également l'importance de ce budget, qui sera le premier à être exécuté pendant la période de mise en œuvre de la nouvelle Stratégie à moyen terme 2026–2030 et dont l'élaboration intervient dans un environnement financier difficile. Elle prend note du passage à une budgétisation axée sur les résultats et a hâte de découvrir et de discuter de la façon dont cette nouvelle approche abordera ces aspects que sont les niveaux de risque et l'incertitude ainsi que l'accent mis sur les résultats dans la planification du travail.

M. MOERS (Royaume des Pays-Bas), participant à distance, remercie le Secrétariat pour l'excellente présentation qu'il a effectuée, qui montre l'importance d'avoir un programme et un budget entièrement financés. Après près de 20 années de croissance nominale zéro, le Royaume des Pays-Bas approuve l'augmentation proposée des contributions statutaires pour l'exercice biennal 2026–2027.

M<sup>me</sup> SPONAGEL (Suisse) remercie l'équipe du CIRC et le Groupe de travail sur le financement durable pour leur leadership et le travail considérable réalisé pour l'élaboration du Projet de programme et de budget 2026–2027. Ces efforts sont très appréciés et reflètent à la fois la pertinence de la mission du CIRC et l'importance de disposer d'un financement prévisible et durable pour faire face aux enjeux de santé mondiaux, en particulier dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le cancer basées sur des données scientifiques. Elle salue les projets phares ainsi que les efforts déployés depuis de nombreuses années par le CIRC pour améliorer la rentabilité et la priorisation. Elle comprend également les défis budgétaires auxquels le Centre fait face, en particulier compte tenu de l'inflation. Les Etats participants, dont la Suisse, sont néanmoins confrontés à des restrictions budgétaires importantes et sont sous pression concernant la demande d'une augmentation des contributions statutaires. Par ailleurs, les discussions concernant le budget du CIRC doivent prendre en compte l'évolution plus générale de l'infrastructure sanitaire, notamment la redéfinition des priorités et les restrictions budgétaires affectant actuellement l'OMS et les fonds de recherche internationaux, ainsi que les défis fondamentaux auxquels est confrontée la communauté internationale. Elle félicite le CIRC pour ses efforts d'amélioration de la priorisation et de l'efficacité. L'augmentation proposée des contributions statutaires mettrait toutefois la Suisse dans une situation difficile par rapport à sa politique de responsabilité nationale et à la cohérence de l'approche adoptée par son Parlement. La Suisse n'est donc pas en mesure d'approuver l'augmentation proposée et s'aligne sur la position de l'Autriche et des Etats-Unis. Elle reste néanmoins pleinement déterminée à poursuivre sa collaboration avec le CIRC et à soutenir le travail essentiel qu'il réalise.

La D<sup>re</sup> HELANDER (Finlande), participant à distance, remercie le CIRC pour le travail qu'il réalise depuis de nombreuses années, en particulier en cette période difficile. A l'instar du Danemark et de la Norvège, la Finlande approuve le budget proposé pour l'exercice biennal à venir.

Le D<sup>r</sup> DUBOIS (France) déclare que la France approuve l'adoption du Projet de programme et de budget 2026–2027 et invite les Etats participants ayant émis des réserves à reconsidérer leur position concernant une croissance nominale zéro. Dans le contexte d'une inflation en hausse et des demandes croissantes auxquelles le Centre doit faire face, une augmentation modérée semblerait justifiée pour assurer la continuité des fonctions essentielles du CIRC. Ce sujet fait l'objet de débats depuis plusieurs années et des progrès collectifs ont eu lieu : une majorité d'Etats participants approuvent aujourd'hui le budget proposé. La France invite ceux ayant émis des réserves à proposer un compromis qui permettrait de parvenir à une position commune.

Le PRESIDENT, prenant note des nombreux résultats impressionnants obtenus par le Centre tels qu'ils ont été exposés dans les présentations adressées au Conseil de Direction, déclare qu'un grand nombre d'Etats participants sont convaincus que le maintien d'un budget à croissance nominale zéro n'est plus tenable. Le fait, pour le CIRC, d'avoir une stratégie dictée exclusivement par des financeurs externes dont les exigences pourraient remettre en question les décisions prises par le CIRC sur la base de données scientifiques et approuvées par le Conseil de Direction serait problématique. Il demande s'il serait possible de parvenir à une position de consensus qui permettrait de faire avancer la recherche destinée à combattre le fardeau du cancer dans de nombreux pays : des publications récentes ont montré que la recherche a permis à certains Etats participants de réduire de manière significative l'incidence du cancer du poumon dans leurs pays. Le CIRC a également joué un rôle de premier plan dans la lutte contre le tabagisme. Il invite les membres du Conseil de Direction à réfléchir ensemble afin de parvenir à un consensus sur le budget proposé.

Le D<sup>r</sup> PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) rappelle que les décisions concernant les Statuts du CIRC nécessitent un vote à la majorité des deux tiers de ses membres<sup>1</sup>. Il pense que les membres du Conseil de Direction qui ont réussi à convaincre leurs ministères respectifs d'approuver le Projet de programme et de budget apprécieront d'avoir la possibilité d'exprimer leur opinion par un vote destiné à évaluer de manière officielle la position générale des membres du Conseil de Direction. Un consensus sera difficile à atteindre étant donné que certains représentants des Etats participants ont déjà indiqué que la croissance nominale zéro était pour eux la seule option possible. Compte tenu de la possibilité limitée de parvenir à un consensus, il serait en faveur d'un vote.

M. TARUTIN (Fédération de Russie) fait remarquer que trois membres du Conseil de Direction se sont opposés à l'augmentation des contributions statutaires et demande si le Secrétariat pourrait formuler une autre proposition de compromis susceptible de répondre aux préoccupations exprimées par les Etats participants.

---

<sup>1</sup> Voir l'Article V, paragraphe 5 du Statut et du Règlement du CIRC, quinzième édition.

Le PRESIDENT déclare qu'il sera difficile de financer les activités de recherche du CIRC si le principe d'une croissance nominale zéro est maintenu. Il propose que les membres du Conseil de Direction réfléchissent de manière plus approfondie au sujet et que ce point soit réexaminé le lendemain.

**Il en est convenu ainsi.**

#### **4. DEMANDES DE FINANCEMENT GRACE AU FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION : Point 13 de l'Ordre du jour**

##### **(Document GC/67/9-Rev1)**

M<sup>me</sup> KIRJASUO (Responsable de l'Administration et des finances) attire l'attention sur la situation et les projections du Fonds spécial du Conseil de Direction telles que mentionnées dans le [Document GC/67/Inf.Doc.No.2](#). Les propositions présentées dans le Document GC/67/9 sont prises en compte dans les montants mentionnés à la ligne « *total potential requests* » (montant total des demandes potentielles) et, conformément au principe de prudence budgétaire, des réserves budgétaires sont établies pour toute dépense susceptible de survenir, telle que les provisions pour ajustements monétaires.

Le D<sup>r</sup> FOLL (Chercheur, Branche Epidémiologie génomique (GEM)), représentant le Comité directeur de la science des données du CIRC, présente la première demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction, qui a pour but de moderniser l'infrastructure informatique pour la plateforme informatique scientifique du CIRC. Cette plateforme a été conçue pour fournir une infrastructure centralisée et économique permettant le stockage et l'analyse en toute sécurité des données scientifiques ainsi que l'accès à des ressources informatiques hautes performances conformes aux normes internationales de protection des données. Elle est devenue un équipement stratégique important, permettant l'analyse de données complexes pour la recherche sur le cancer et favorisant la collaboration interdisciplinaire et les initiatives de science ouverte, en adéquation avec la Stratégie à moyen terme du CIRC. La plateforme a permis la centralisation des ressources informatiques, notamment des ressources informatiques hautes performances, grâce à un accès convivial. Il s'agit d'une application de type portail Internet dotée d'interfaces graphiques permettant d'accéder aussi bien à des logiciels statistiques généralistes qu'à des logiciels spécialisés. Cette puissante infrastructure informatique partagée fournit un accès direct aux données stockées dans le référentiel central du CIRC.

Depuis sa création, la plateforme informatique scientifique n'a pas cessé d'évoluer. Alors que la phase 1 avait pour but de généraliser son utilisation parmi les chercheurs du CIRC, la phase 2, qui s'est déroulée pendant l'exercice biennal en cours, a vu son accès étendu aux collaborateurs externes. Durant la phase 3, qui se déroulera pendant le prochain exercice biennal, la plateforme devrait être utilisée pour soutenir la vision du Centre en devenant une plateforme mondiale de données ouvertes dédiée à la recherche sur le cancer. L'infrastructure informatique du CIRC doit s'adapter aux demandes croissantes et le défi actuel consiste à remplacer les serveurs informatiques, qui approchent de la fin de leur durée de vie et ne sont plus couverts par les garanties. Le Conseil de Direction a donc été invité à approuver un montant de 250 000 euros à prélever sur le Fonds spécial du Conseil de Direction pour l'achat de nouveaux serveurs informatiques. Cet investissement est en adéquation avec la mission du

Centre consistant à promouvoir une recherche de haute qualité et la collaboration internationale et lui permettra de répondre aux besoins informatiques croissants caractérisant la recherche sur le cancer moderne. Le Conseil scientifique a approuvé cette proposition et a recommandé au Conseil de Direction de l'approuver.

Le D<sup>r</sup> PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) déclare que, d'après le Document GC/67/Inf.Doc.No.2, ce montant semble ne pas être un coût ponctuel, mais un coût s'étalant sur une période de trois ans.

M<sup>me</sup> KIRJASUO (Responsable de l'Administration et des finances) explique que ce montant avait initialement été inclus par erreur sur une période de 3 ans, mais qu'elle a décidé de le maintenir ainsi par principe de précaution. Il serait prudent de tenir compte des autres demandes budgétaires susceptibles d'être formulées à l'avenir.

M<sup>me</sup> KIRJASUO (Responsable de l'Administration et des finances) déclare que la deuxième demande de financement a pour but de couvrir le déficit du budget ordinaire concernant les coûts de personnel pour 2025. Du fait des augmentations statutaires sans précédent, le budget ordinaire total concernant les coûts de personnel est supérieur de 4,3 millions d'euros au montant budgété. Le CIRC ne peut pas agir sur ces augmentations statutaires car elles sont déterminées au niveau des Nations Unies. Le CIRC est par ailleurs basé en Europe, un continent qui a été particulièrement touché par l'augmentation du coût de la vie et des coûts liés à l'inflation et par la crise énergétique. Les coûts informatiques ont également augmenté d'un pourcentage à deux chiffres. Le budget ordinaire est très serré puisque le CIRC a commencé l'exercice biennal avec des réductions budgétaires.

Le CIRC a pris des mesures pour réduire le déficit du budget ordinaire, notamment en rationalisant les structures de direction et en ne pourvoyant pas les postes vacants lorsque les employés quittent leurs fonctions ou partent à la retraite. Des mesures d'efficacité concernant les voyages ont par ailleurs déjà été mises en œuvre depuis un certain nombre d'années. Le Centre essaie en permanence d'obtenir des conditions d'achat plus avantageuses, par exemple avec son nouveau contrat d'électricité, et s'efforce de réaliser des économies en participant à des contrats portant sur de grandes quantités, par exemple aux contrats de l'OMS pour l'achat de licences Microsoft Office et de services de cybersécurité. Néanmoins, après tant d'années de restrictions budgétaires continues, le Centre est arrivé à un point où il ne peut plus réaliser d'économies sans porter atteinte aux postes clés et par là même, au programme de recherche lui-même, qui est déjà sous-financé. Les dépenses d'appui au programme, ou coûts indirects, ont également augmenté en raison de l'inflation. Des fonds de subvention sont disponibles, mais ils sont étroitement liés aux résultats des projets et offrent une flexibilité très limitée.

Les coûts de personnel pour l'exercice biennal avaient été budgétés à 36 millions d'euros mais devraient s'élever à 40,3 millions d'euros, entraînant un déficit total de 4,3 millions d'euros. Le CIRC a déjà réalisé des économies de 2,8 millions d'euros grâce aux mesures d'efficacité qu'il a prises. Un déficit de 1,5 million d'euros subsiste donc. Le Conseil de Direction est invité à approuver l'affectation d'un montant de 1,5 million d'euros prélevé sur le Fonds spécial du Conseil de Direction pour combler ce déficit.

M. HAMADA (Japon), participant à distance, déclare que le but du Fonds spécial du Conseil de Direction est de couvrir les dépenses imprévues et non les dépenses anticipées inscrites au budget ordinaire. Les propositions actuelles suggèrent d'utiliser le Fonds pour l'infrastructure informatique, les dépenses de personnel et le système ERP. Or, à son avis, les coûts de la plateforme informatique et du système ERP auraient pu être anticipés. Les augmentations des dépenses du personnel résultant de l'inflation, comme cela a été évoqué lors du dialogue de financement, sont nécessaires mais devraient être gérées au sein du budget ordinaire. Le nombre et la catégorie des employés devraient être mieux contrôlés.

M<sup>me</sup> DAYMAN (Canada) reconnaît le caractère complexe et imprévisible de l'environnement dans lequel le CIRC opère. La situation actuelle est particulière et le Fonds spécial du Conseil de Direction présente un solde sain : par conséquent, le Canada approuve l'affectation d'un montant de 1,5 million d'euros pour combler le déficit. Dans le même temps, elle fait remarquer que les projections budgétaires du Fonds font état pour 2028 d'un solde inférieur à la moitié de la valeur qu'il avait au début de l'année 2025. Elle demande donc que des mesures soient prises afin de s'assurer que le Fonds est reconstitué et conserve un solde sain dans le temps. Des mesures doivent être prises afin de s'assurer que les présentes demandes de transfert de fonds depuis le Fonds spécial du Conseil de Direction ne se reproduiront pas.

M<sup>me</sup> TISCHELMAYER (Autriche), participant à distance, déclare que l'Autriche serait prête à approuver les demandes de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction pour les nouveaux serveurs informatiques et le système ERP, mais elle partage l'opinion du représentant du Japon selon laquelle le budget du personnel devrait relever du budget ordinaire. Elle craint que la proposition de prélever cette année des fonds sur le Fonds spécial du Conseil de Direction pour couvrir les coûts de personnel ne se répète lors de l'exercice biennal 2026–2027.

M. BOUTARIN (Responsable des systèmes informatiques), présentant la demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de direction pour le nouveau système ERP, déclare que les systèmes, applications et produits du système de traitement des données (SAP) du Centre n'ont pas fait l'objet des financements nécessaires et qu'ils ne couvrent par conséquent pas tous les besoins opérationnels. Par conséquent, le Centre s'appuie sur d'autres systèmes indépendants, dont certains sont obsolètes, ce qui crée des silos de données et complique l'établissement des rapports. Le temps passé par le personnel de soutien à utiliser plusieurs systèmes nuit à la productivité et à l'efficacité. Le système SAP actuel est une version mise en œuvre il y a 17 ans. Il approche de la fin de sa durée de vie, prévue pour 2027, et doit donc être remplacé de toute urgence. Le coût de fonctionnement annuel du système ERP du CIRC est huit à neuf fois inférieur à celui des autres entités des Nations Unies de même taille.

Si le Centre adoptait un nouveau système SAP, une version intégrale avec une portée plus étendue devrait être mise en œuvre afin de remplacer tous les systèmes indépendants actuellement utilisés. Le nouveau système SAP ne serait en outre pas aligné sur les systèmes des Nations Unies et ne serait pas fourni avec un modèle propre aux Nations Unies : un gros travail de personnalisation serait donc nécessaire pour répondre aux besoins du CIRC. Par ailleurs, le nouveau modèle de licence SAP rend toutes les anciennes licences obsolètes, ce qui obligerait le Centre à renoncer à son investissement précédent et à réinvestir. La gestion d'un système SAP complet nécessiterait également une équipe

ERP dédiée et augmenterait donc les coûts de fonctionnement du système. Tous ces facteurs rendraient une telle mise en œuvre coûteuse et entraîneraient des coûts de fonctionnement élevés. Pour résumer, le passage à un nouveau système SAP n'est pas une option appropriée pour le CIRC.

En 2023 et en 2024, désireux d'étudier d'autres solutions, le CIRC a collaboré avec l'OMS dans l'optique d'adopter le nouveau système de gestion (BMS) de l'OMS mais, après des retards de mise en œuvre et divers problèmes techniques et fonctionnels, l'OMS et le CIRC ont conclu que le CIRC ne pouvait pas adopter le système BMS de l'OMS.

Le système SAP et le système BMS ayant tous deux été jugés inadaptés à l'usage prévu, le CIRC a activement étudié d'autres options et a identifié le besoin d'un système cloud unique aligné sur la feuille de route et sur l'initiative de transformation numérique du CIRC et offrant un large périmètre fonctionnel et une expérience utilisateur unifiée. Ce système devra être adapté et intégré aux systèmes des Nations Unies, ce qui permettra le partage des services, des compétences, des licences et des coûts. La solution identifiée consiste en une collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'adoption du système ERP Quantum.

M<sup>me</sup> KOLEVA DABOS (Responsable adjointe des ressources humaines) déclare qu'après avoir assisté à un atelier découverte consacré à ce système, le CIRC propose un partenariat avec le PNUD en vue de la mise en œuvre de Quantum, un système ERP cloud qui a été conçu pour les Nations Unies. Il s'agit d'une solution à grande portée qui transformerait les opérations en remplaçant les systèmes obsolètes par un outil intégré et efficace. Il s'agit là d'un choix pragmatique et économique. En partageant une infrastructure avec le PNUD, le Centre éviterait les coûts élevés liés au développement et à la maintenance d'un système personnalisé et bénéficierait ainsi d'économies d'échelle sur le long terme. Quantum offre par ailleurs des fonctionnalités avancées, telles que l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, ce qui permettrait aux opérations d'évoluer au rythme des innovations et des avancées technologiques. Le PNUD a une connaissance approfondie des besoins des Nations Unies et a procédé avec succès à de nombreux déploiements au niveau européen. Deux approches de mise en œuvre, l'une basée sur la personnalisation de la solution et l'autre, sur les gains d'efficacité, ont été examinées. L'approche de personnalisation nécessiterait un calendrier de mise en œuvre plus long, une complexité accrue et des besoins de maintenance supérieurs et serait donc plus coûteuse. L'approche basée sur les gains d'efficacité ou l'utilisation d'un modèle nécessiterait une transformation interne : au lieu de procéder à une personnalisation importante, le CIRC mettrait en œuvre le système tel qu'il a été conçu, tirant ainsi parti des bonnes pratiques déjà en place et garantissant un déploiement plus rapide et des coûts moins élevés. Le risque lié à la mise en œuvre serait moins important, le modèle ayant déjà fait ses preuves dans d'autres entités des Nations Unies. L'approche basée sur l'utilisation d'un modèle a donc été retenue comme un choix plus pragmatique et financièrement responsable.

Il est prévu de lancer une stratégie de mise en œuvre accélérée pour cette approche au cours du premier trimestre 2025, le système devant être opérationnel au cours du deuxième trimestre 2026. Pour pouvoir mener à bien cet important projet, il sera essentiel d'obtenir les ressources nécessaires. Le coût de mise en œuvre externe ainsi que la marge s'élèveraient à 3,8 millions d'euros et le coût de mise en œuvre interne, à 1,2 million d'euros. Pour résumer, un montant de 5 millions d'euros à prélever sur le Fonds spécial du Conseil de Direction est demandé pour la mise en œuvre du système Quantum du PNUD, destiné à garantir la continuité des opérations du CIRC.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Demandes de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de direction » (GC/67/R8) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document [GC/67/9](#) « Demandes de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : A. Infrastructure informatique pour la plateforme informatique scientifique du CIRC, B. Dépenses de personnel et C. Nouveau système ERP (Enterprise Resource Planning) » et le Document [GC/67/Inf. Doc. No.2](#) « Projections budgétaires du Fonds spécial du Conseil de Direction pour 2025–2028 »,

Prenant note du soutien du Conseil scientifique (tel qu'il est mentionné dans le Document GC/67/9),  
AUTORISE la Directrice à prélever un montant maximum de 6,75 millions d'euros sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve d'un solde liquide suffisant, pour les éléments et montants détaillés ci-après :

	Coût approximatif (€)
Infrastructure informatique pour la plateforme informatique scientifique du CIRC	250 000
Dépenses de personnel	1,5 million
Investissement dans un nouveau système ERP	5 millions
<b>Budget total demandé</b>	<b>6,75 millions</b>

M<sup>me</sup> TISCHELMAYER (Autriche), participant à distance, déclare que l'Autriche s'abstiendra d'approuver le projet de résolution dans la mesure où elle ne peut approuver la demande concernant les dépenses de personnel.

La résolution est **adoptée**.

## **5. TRANSFERT VERS LE FONDS DE ROULEMENT – RAPPORT DU REMBOURSEMENT DES ARRIERES : Point 14 de l'Ordre du jour**

### **(Document GC/67/10)**

M<sup>me</sup> KIRJASUO (Responsable de l'Administration et des finances), rendant compte de la situation du Fonds de roulement et notamment du remboursement des créances, déclare qu'en 2024, le Centre a décidé de reconstituer le Fonds de roulement par un transfert depuis le Fonds spécial du Conseil de Direction. Par ailleurs, les paiements effectués par deux Etats participants ont entraîné une légère augmentation du Fonds de roulement. Lorsqu'il a autorisé la reconstitution du Fonds de roulement en 2024, le Conseil de Direction a demandé que le Secrétariat rende compte du remboursement des arriérés à l'origine de sa diminution. Aucun remboursement des arriérés n'a eu lieu en 2024 et le solde des arriérés s'élève à 3,5 millions d'euros.

Le D<sup>r</sup> LIM (Etats-Unis d'Amérique) exprime sa satisfaction quant au fait de pouvoir examiner le remboursement du transfert du Fonds spécial du Conseil de Direction vers le Fonds de roulement. Il souligne à nouveau que le Fonds de roulement est destiné à couvrir les déficits de trésorerie à court terme découlant de retards de paiement et non à gérer les arriérés chroniques. Il se dit très préoccupé du fait qu'aucun remboursement n'a eu lieu et que le Fonds de roulement continue à être utilisé pour couvrir les nouveaux arriérés alors qu'aucun paiement n'est intervenu depuis 2019. Les Etats-Unis ont une nouvelle formulation à proposer pour remédier au problème et apprécieraient que les discussions à ce sujet se poursuivent par le biais du Groupe de travail sur le financement durable de manière à faire en sorte que ce problème soit résolu et qu'une solution complète soit présentée au Conseil de Direction en mai 2026.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Transfert vers le Fonds de roulement – Rapport du remboursement des arriérés » (GC/67/R9) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document [GC/67/10](#) « Transfert vers le Fonds de roulement – Rapport de remboursement des arriérés »,

Rappelant sa Résolution [GC/66/R7](#),

REMERCIE le Secrétariat pour son Rapport ;

NOTE qu'aucun paiement des contributions impayées ayant rendu ce transfert nécessaire n'a été reçu ;

PRIE le Secrétariat de rendre compte du remboursement des arriérés et des répercussions sur le budget de la poursuite du non-paiement des contributions.

Le PRESIDENT demande si des membres du Conseil de Direction souhaitent s'opposer à l'adoption du projet de résolution ou s'abstenir de l'adopter.

Le D<sup>r</sup> LIM (Etats-Unis d'Amérique) demande que la formulation suivante soit ajoutée à la résolution comme suit :

4. NOTE que l'utilisation du Fonds de roulement pour remédier aux déficits de trésorerie à court terme découlant de retards de paiement des contributions statutaires est un principe commun au sein du système des Nations Unies et que ce Fonds n'est pas destiné à couvrir les arriérés chroniques des contributions statutaires ;

5. NOTE que l'Article 5 du Règlement financier du CIRC permet le financement temporaire, par le Fonds de roulement, des dépenses budgétaires en attendant la réception des contributions statutaires annuelles, ce financement provisoire étant remboursé dès que des recettes sont disponibles à cette fin et dans la mesure où le montant de ces dernières le permet ; et

6. PRIE le Secrétariat de mettre fin à l'utilisation du Fonds de roulement en cas d'arriérés chroniques et de travailler en concertation avec le Groupe de travail sur le financement

durable à l'élaboration d'une solution provisoire qui devra idéalement être mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, une solution définitive devant quant à elle être présentée au Conseil de Direction en mai 2026.

M<sup>me</sup> MEHTA (Directrice de l'Administration et des finances) fait remarquer que des discussions ont eu lieu avec la représentante du Canada concernant le passage supplémentaire proposé par les Etats-Unis et propose que l'examen du projet de résolution soit reporté au lendemain afin de permettre une nouvelle consultation de la représentante du Canada.

Le D<sup>r</sup> PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) déclare que le problème soulevé par les Etats-Unis est lié à la façon dont le Conseil de Direction décidera de traiter les futurs défauts de paiement d'un pays en particulier et à la possible exclusion du CIRC de ce pays. Il demande si le Secrétariat a adopté une position concernant cette situation qui nuit à la planification budgétaire du CIRC et à sa capacité de fonctionnement.

M<sup>me</sup> MEHTA (Directrice de l'Administration et des finances) déclare que les répercussions financières du non-paiement des contributions statutaires ont fait l'objet de discussions au sein du Groupe de travail sur le financement durable et que le Secrétariat a convenu qu'une solution à long terme et durable devait être trouvée. Il n'existe actuellement pas d'autre alternative au prélèvement des montants impayés sur le Fonds de roulement. Le retrait des sommes en question du budget irait à l'encontre des Statuts. Concernant les dépenses, les montants non payés entraîneront une réduction du programme du CIRC, mais elle demandera que l'impact ne soit pas immédiat. Pour ce qui est des cinq années à venir, une réflexion sera menée sur la façon de hiérarchiser les priorités au sein de la Stratégie à moyen terme.

M. TARUTIN (Fédération de Russie), faisant référence au nouveau paragraphe 6 du projet de résolution tel qu'il est proposé par les Etats-Unis, demande si le Secrétariat pourrait proposer une solution à court terme ou « provisoire ». Il souhaite également savoir quelles solutions, autres que l'arrêt d'utilisation du Fonds de roulement en cas d'arriérés chroniques, pourraient être trouvées.

M<sup>me</sup> MEHTA (Directrice de l'Administration et des finances) déclare que le Secrétariat n'est pas entièrement d'accord avec la formulation proposée dans le paragraphe 6 et que la représentante du Canada a envoyé par courriel un texte de compromis qui mérite un examen plus approfondi. Les membres du Groupe de travail sur le financement durable pourraient formuler une recommandation à l'attention du Conseil de Direction.

M<sup>me</sup> KIRJASUO (Responsable de l'Administration et des finances) déclare qu'une discussion approfondie sur les solutions à court terme possibles serait nécessaire. Le Secrétariat comprend parfaitement qu'il ne peut pas continuer à utiliser le Fonds de roulement en cas d'arriérés chroniques. Une solution doit être trouvée dans le cas présent, mais un accord doit également être trouvé sur la façon de traiter les cas similaires à l'avenir. Les contributions statutaires reçues par le Centre ne cessent de baisser et le Groupe de travail sur le financement durable travaille actuellement à l'élaboration de solutions destinées à assurer la viabilité à long terme du Centre dans un environnement où les budgets sont en baisse. Il espère présenter une solution durable au Conseil de Direction en 2026.

Le PRESIDENT déclare qu'il est impossible, pour le Conseil de Direction, de continuer à voter indéfiniment un budget qui ne peut pas être exécuté. Il propose que le Conseil de Direction reprenne cette discussion le lendemain, la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire du CIRC ayant lieu cet après-midi.

Il en est **convenu** ainsi.

**La séance est levée à 13h30.**

**Les premières célébrations du 60<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du CIRC, et notamment le lancement de la campagne de promotion IARC@60, ont lieu l'après-midi du 7 mai 2025.**